



OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR AU LOISIR, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE COORDONNATRICE AU LOISIR, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

MANDAT

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de 12 529 résidents, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Soucieuse de se développer de manière durable et authentique, elle mise sur la qualité de ses services et de son milieu de vie pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

RESPONSABILITÉS

Sous la direction du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le coordonnateur sera responsable des tâches administratives reliées à la programmation offerte à Carignan, la coordination des camps de jour, veillera à la réalisation des événements annuels en lien avec son service et sera responsable des locations des différents locaux municipaux.

FONCTIONS :

- Met en place les différents événements annuels et assiste à chacun d'eux (proposition de concepts innovants à la Direction, mise en place du concept, rapport final et évaluation);
- Reçoit les inscriptions au niveau de la programmation municipale, et ce, par l'entremise d'un logiciel et au comptoir (paiements, respect de la capacité des cours, descriptions des cours, etc.);
- Coordonne la planification, l'organisation et le bon déroulement des camps de jour estivaux et lors de la semaine de relâche, incluant la coordination et l'encadrement du personnel et le suivi administratif en collaboration avec le responsable des camps de jour;
- Contribue au bon fonctionnement des divers programmes des loisirs qui sont mis en place conjointement avec la direction (prêt d'équipement, bibliothèque itinérante, etc.);
- Gère l'horaire et assure le bon fonctionnement des différentes activités au Centre multifonctionnel et au parc du Centre multifonctionnel;
- Gère les locations des différents locaux municipaux et assure un suivi au niveau des paiements et du respect des ententes;
- Coordonne les horaires des surveillants de plateaux;
- Répond aux demandes des organismes de la région en matière de matériel et de locaux;
- Applique les différentes politiques municipales ainsi que le plan d'action de la politique familiale et des aînés;
- Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. L'employé peut être appelé à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

SCOLARITÉ

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technique d'intervention en loisirs ou l'équivalent;
- Toutes autres combinaisons de formations et d'expériences pertinentes seront considérées.

EXPÉRIENCE

- Posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans un poste similaire;
- Expérience dans l'organisation d'événements;
- Expérience en milieu municipal (un atout).

EXIGENCES ET HABILITÉS

- Capacité à gérer du personnel
- Autonomie
- Excellent service à la clientèle
- Sens de l'organisation et fiabilité
- Bonne gestion du stress
- Bonne maîtrise des outils informatiques (connaissance *AccèsCité*, un atout)
- Excellent français (parlé et écrit)
- Disponibilité le jour, les soirs et les fins de semaine selon l'horaire proposé et selon la programmation municipale (horaire flexible de 35 heures)
- Posséder un permis de conduire valide ainsi qu'un véhicule

RÉMUNÉRATION

Nous offrons plusieurs avantages sociaux et favorisons la conciliation travail - vie familiale et personnelle :

- Un horaire de 35 heures flexible. Horaire régulier du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h (tous les vendredis après-midi de congé à l'année) et les soirs et fins de semaine selon les événements municipaux;
- Possibilité de télétravail hybride;
- Des vacances offertes selon la convention collective du personnel syndiqué, en plus de la période des fêtes du 24 décembre au 3 janvier inclusivement;
- Trois (3) jours de congé mobile par année;
- Douze (12) jours de congé de maladie par année (solde remboursable à la fin de l'année);
- Plusieurs congés spéciaux lors d'événements;
- Une assurance groupe payée à 50 % par l'employeur après 3 mois à l'emploi;
- Un régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) représentant une contribution de la part employeur de 8 % et de la part employé de 6 % du salaire annuel après la période probatoire de 120 jours à l'emploi.

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la convention collective en vigueur, classe 7. Le salaire horaire se situe entre 32.39\$ et 39.49\$.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 30 mars 2025 à l'adresse suivante : rh@carignan.quebec.